

Les enseignants des écoles communales de la ville de Liège et l'Ordre nouveau (1940-19

Auteur : Tonnoir, Gauthier

Promoteur(s) : Lanneau, Catherine

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en histoire, à finalité didactique

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16089>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**LES ENSEIGNANTS DES ECOLES COMMUNALES DE LA
VILLE DE LIEGE ET L'ORDRE NOUVEAU (1940-1944)**

Errata présentés en vue de la soutenance de mémoire pour l'obtention du grade de Master

en Histoire

Par Gauthier Tonnoir

Le 25 août 2022

Localisation	Erreur	Correction
P. 11, § 1, ligne 5	ouest	Ouest
P. 19, § 2, ligne 12	vie	Vie
P. 19, § 2, ligne 13	capitaine	Capitaine
P. 20, § 3, ligne 1	lesquels	lesquelles
P. 20, note 44, ligne 6	Tilf	Tilff
P. 23, § 1, ligne 3	établissements	établissement
P. 23, § 1, ligne 3	scolaires	scolaire
P. 25, § 2, ligne 5	liège	Liège
P. 26, § 1, ligne 16	accusations	accusation
P. 26, § 2, ligne 12	et	et a
P. 27, § 1, ligne 1	conservé	conserver
P. 27, § 1, ligne 13	que promulguées	promulguées
P. 28, § 1, ligne 5	collège	Collège
P. 29, § 2, ligne 2	guerre	Guerre
P. 29, § 2, ligne 5	collège	Collège
P. 29, § 2, ligne 9	collège	Collège
P. 29, § 2, ligne 10	collège	Collège
P. 31, § 1, ligne 4	d'action),	d'action,
P. 31, § 2, ligne 10	fonds	Fonds
P. 33, § 2, ligne 3	fonds	Fonds
P. 34, § 1, ligne 6	fonds	Fonds
P. 35, § 3, ligne 2	consultable	consultables
P. 39, § 1, ligne 1	évoquent	évoque
P. 40, § 1, ligne 1	empruntée	emprunté
P. 41, § 2, ligne 10	ville	Ville
P. 42, § 2, ligne 1	ville	Ville
P. 51, § 2, ligne 1	presses	presse
P. 56, § 2, ligne 2	touchent	touche
P. 68, note 264, ligne 2	du mois du mois	du mois
P. 69, § 2, ligne 5	mille huit nonante-deux	mille huit cents nonante-deux
P. 93, § 2, ligne 10	charges	charge
P. 99, § 1, ligne 2	leurs	leur
P. 99, § 1, ligne 2	implications	implication
P. 99, § 1, ligne 3	celle-ci	celles-ci
P. 99, § 1, ligne 4	leurs	leur
P. 99, § 1, ligne 4	armes	arme
P. 103, § 2, ligne 7	Flandre, et	Flandre et
P. 113, note 526, ligne 2	établit	établi

P. 120, note 568, ligne 2	établit	établi
P. 121, note 570, ligne 2	établit	établi
P. 121, note 571, ligne 2	établit	établi
P. 121, note 572, ligne 2	établit	établi
P. 121, note 572, ligne 4	établit	établi
P. 122, § 1, ligne 3	remette	remettent
P. 123, note 581, ligne 2	établit	établi
P. 146	Rue Bonne nouvelle	Rue Bonne Nouvelle
P. 146	Rue de l'enseignement	Rue de l'Enseignement
P. 151	Rue Bonne nouvelle	Rue Bonne Nouvelle
P. 152	Rue des vigneron	Rue des Vignerons
P. 152	Rue de l'enseignement	Rue de l'Enseignement
P. 153	Rue Ferronstrée	Rue Féonstrée
